

FLASH EDT

28/06/2018

La mobilisation EDT est payante : l'amendement pour revenir aux seuils de 30 % du CA ou 50 000 euros de recettes commerciales sous bénéfices agricoles a été examiné au Sénat

Les Sénateurs ont examiné l'amendement défendu par Michel Vaspert des Côtes d'Armor lui-même pour revenir aux seuils de 30 % du CA ou 50 000 euros de recettes commerciales sous bénéfices agricoles.

Le rapporteur a déclaré que la demande formulée dans cet amendement était justifiée. Il a regretté que la fiscalité agricole ne soit pas abordée dans ce texte mais attend les conclusions du groupe de travail sur la fiscalité dans le prochain projet de loi de finances.

Le Ministre a renvoyé le sujet au projet de loi de finances pour 2019. Il a annoncé que les conclusions du groupe de travail sur la fiscalité seraient rendus public dans les premiers jours de juillet a annoncé le Ministre aux sénateurs.

Le Sénateur Michel Vaspert a retiré l'amendement mais a attiré l'attention du Ministre sur le fait qu'après deux réunions, les professionnels n'étaient plus informés des travaux en cours sur la fiscalité agricole. Il a également souhaité que le groupe de travail aborde cette question en particulier du doublement des seuils.

La mobilisation continue sur la revendication EDT, cette fois pour préparer la loi de finances pour 2019. La mobilisation débute la semaine prochaine avec les propositions de Bercy et du ministère de l'agriculture.

A

u final, la mobilisation au Sénat a permis d'obtenir, à défaut d'un vote positif, un débat sur l'amendement malgré l'avis défavorable du rapporteur LR du projet de projet de loi et l'avis défavorable du Ministre de l'agriculture. Rappelons qu'à l'Assemblée nationale, l'amendement déposé par M Marc Le Fur avait été retiré avant le débat en séance publique donc pas examiné par les députés.